



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE
PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Auvergne**

Unité Territoriale Allier – Puy de Dôme

Affaire suivie par : Marie-Christine DAVID-RAISON

tél. : 04 73 43 19 24

mail : puy-de-dome.dreal-auvergne@developpement-durable.gouv.fr

Clermont-Ferrand, le 24 JAN. 2014

Madame,

Vous avez adressé à la Préfecture du Puy de Dôme une réclamation à l'encontre de la SARL ECOVERT BOILON pour les nuisances générées par la plate-forme de compostage qu'elle exploite à Culhat.

Cette installation a fait l'objet d'une visite de l'inspection des installations classées en date du 29 octobre 2013 qui a permis à l'exploitant d'apporter certaines réponses aux plaintes formulées ; des réponses complémentaires ont été apportées par un courrier de l'exploitant en date du 17 décembre 2013.

Je vous fais part des éléments de réponses transmis par l'exploitant.

En ce qui concerne des écoulements de jus en provenance de la plate-forme

La zone concernée, qui présente un défaut de pente, correspond à une ancienne entrée, aujourd'hui condamnée. La surface concernée est faible, estimée à 50 m², et cette zone n'est pas en contact avec les matières en fermentation. Ces écoulements correspondent à des eaux pluviales et non des jus de process. Ces écoulements n'entraînent pas de risques de pollution du milieu naturel. Les jus de process sont recueillis gravitairement et dirigés vers l'un des deux bassins des lixiviats.

L'exploitant s'est engagé à corriger ce défaut de pente lors des prochains travaux de réfection des rigoles et des regards.

Vous avez la possibilité de contacter directement Monsieur BOILON afin de lui faire part des nuisances constatées et de recueillir ses explications

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Madame
PAPON Monique
5 route des Turgons
la cote de Bassinet
63350 CULHAT

Le Préfet
P/Le Préfet, et par délégation:
Le Secrétaire Général

Thierry SUQUET